



365, route de la mairie - 01240 CERTINES - 04.74.51.60.30 - mairie@certines .fr

Compte-rendu valant PV de la réunion du Conseil Municipal

du Jeudi 21 mai 2026

Présidence : M. Denis TAVEL

L'an deux mil vingt-six, le 21 mai à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Denis TAVEL, maire.

Présents : Denis TAVEL, Stéphane BATISSE, Dominique BERNARD, Cécile BONNEFOY, Tamara CARRARA, Simon DEBIAS, Jean-Christophe DONARD, Françoise GAGNEPAIN, Ophélie GAILLARD, Franck GAUDET, Éric MERCADO, Didier MICHEL, Marie-France PARIOT, Denise RANDU, Yoann REVEL, Céline TESSARO, Chloé VIARD.

Absents ou excusés : Émilie MORAND, Didier MERLE (Procuration donnée à D. TAVEL)

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de procurations : 1

Nombre de suffrages exprimés : 18

Date de la convocation : 13 mai 2026

Simon DEBIAS a été nommé secrétaire de séance

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique en mairie le jeudi 21 mai 2026 à 20h pour traiter l'ordre du jour ci-dessous. 2 points ont été ajoutés : la désignation d'un représentant pour la CLECT et la DM n°1.

Le compte-rendu de la réunion du 2 avril 2026 ne fait l'objet d'aucune remarque. Après être signé par la secrétaire de séance et M. le Maire, il sera diffusé sur le site de la commune.

1°) Finances : DM n°1

Les décisions modificatives (DM) sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires du budget primitif. Elles respectent l'équilibre et la sincérité du budget initial.

Pour régler les dernières factures d'AMO pour les travaux de l'école, il avait été budgété 2 000€ en 2026. Il faudrait ajouter 2 000€, qui seraient pris sur l'opération 185 (MAM), pour régler les dernières factures (arrivées tardivement, pour l'assistance aux opérations de réception des travaux).

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la DM n°1.

2°) Désignation d'un représentant pour la CLECT (Commission d'évaluation des charges transférées)

Lorsqu'une compétence ou un équipement est transféré entre une commune et Grand Bourg Agglomération, dans un sens ou dans l'autre, les charges inhérentes à cette compétence ou à cet équipement doivent être compensées par des ressources, de manière à ce que le transfert n'ait pas d'incidence sur l'équilibre financier de l'ancien et du nouveau détenteur.

La composition de la CLECT, à savoir un titulaire et un suppléant pour chaque commune membre ayant été approuvée par le conseil communautaire du 27 avril 2026, il appartient à chaque commune de désigner ses représentants par délibération.

Le conseil municipal par 18 voix pour, accepte la désignation de D. TAVEL comme titulaire et Chloé VIARD comme suppléante.

3°) Subventions aux associations

La commission « Sports, Associations, Culture », réunie le 28 avril propose au conseil municipal de valider les montants des subventions figurant dans l'annexe ci-dessous :

ASSOCIATIONS CERTINES			AUTRES		
Sou des Ecoles Classe découverte	2 250,00 €	45x50€	Académie de la Dombes	100,00 €	
Amicale Sapeurs Pompiers	1 000,00 €		A.D.A.P.A.	350,00 €	
Association des conscrits	300,00 €		ADAPEI (brioches)	50,00 €	
Bibliothèque	1 340,00 €		A.D.M.R. Ceyzériat	450,00 €	
Sou des Ecoles Certines	600,00 €		AFM Téléthon	50,00 €	
AJC			Banque alimentaire de l'Ain	80,00 €	
OSR01	600,00 €		Docteur Clown		
Coopérative scolaire	220,00 €		France ADOT 01	80,00 €	
Dojo D'Arts Martiaux	200,00 €		APAJH 01		
Amicale Donneurs de Sang	200,00 €		Prévention Routière	100,00 €	
Amicale Boule Certines	150,00 €		Ligue contre le cancer	80,00 €	
Association Sportive des Buclanes	150,00 €		Les Restos du cœur	80,00 €	
Essartines Rando	150,00 €		Secours Populaire	80,00 €	
F.N.A.C.A.	150,00 €				
Gymnastique volontaire	150,00 €		Sab RUGBY	200,00 €	12enfants
Les 3 coups de balai	150,00 €		MFR La Vernée	50,00 €	2 élèves
Loisirs Création					
Société de Chasse Certines	150,00 €		MFR Cormaranche	25,00 €	1 élève
Sports Humour et Loisirs					
Ten'Danses	200,00 €		BTP CFA	50,00 €	2 élèves
Vétérans de Certines					
Certin'run					
Chemins et patrimoines	150,00 €	JD Agriculteurs	50,00 €		
Work shop		association Gent'Avon Racing	150,00 €		
Certines en fête	150,00 €	Les PEP'S 01	80,00 €		
Ecole de musique BDR	500,00 €	M-CORP break dance	100,00 €		
		Subventions exceptionnelles	500,00 €		
TOTAL	8 760,00 €		TOTAL	2 705,00 €	
		TOTAL	11 465,00 €		

13 000 au cpte 65748 du budget

Une réflexion va être menée par la commission des associations pour modifier les modalités d'attributions des subventions, pour l'année prochaine.

Franck GAUDET : des courriers seront envoyés pour connaître le nombre de Certinois qui participent aux associations, et les projets à venir.

Le conseil municipal, par 17 voix pour et 1 abstention (Éric MERCADO, président de l'OSR01) valide la proposition de la commission des associations.

4°) Désignation des personnes appelées à représenter la commune au sein de la CALEOL

Le maire est membre de droit de la Commission d'Attribution Logements et d'examen de l'Occupation des Logements pour DYNACITÉ.

En cas d'empêchement, le maire peut se faire représenter, en présentiel ou en mode dématérialisé, sous réserve de respecter les modalités de désignation prévues par la réglementation : une des options est de désigner le ou les personnes appelées à représenter la commune par délibération.

Cette exigence garantit la confidentialité des informations examinées ainsi que la conformité de la réglementation.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de faire représenter le maire en cas d'empêchement, par S. BATISSE et D. RANDU à la CALEOL.

5°) Choix de l'entreprise pour les travaux du parking au sud de la salle polyvalente.

Le 22 mai 2025, le conseil municipal avait voté des travaux de désimperméabilisation et de végétalisation du parking au sud de la salle polyvalente, pour un montant estimé à 163 715€ HT, par l'entreprise INFRA TECH, chargée de la maîtrise d'œuvre.

L'objectif de ces travaux est de sécuriser la sortie du parking en la déplaçant du côté de l'allée de la Tailla, de créer une sortie spécifique pour les véhicules des pompiers, de matérialiser les places de parking, de « débitumer » cette zone.

La Commission d'Appel d'Offre (CAO) s'est réunie le 30 avril dernier et a validé l'analyse du maître d'œuvre : l'entreprise ayant obtenu la meilleure note est EUROVIA. 3 autres entreprises avaient répondu à l'appel d'offre : SOCATRA/FALAISE/BALLAND, DANNENMULLER, COLAS.

Les travaux devraient débuter le 15 juin ; La première réunion de chantier aura lieu le 28 mai à 8h30.

Le conseil municipal entérine, à l'unanimité, le choix de la CAO pour désigner l'entreprise EUROVIA pour effectuer les travaux du parking pour 134 968,39€HT sous la maîtrise d'œuvre d'INFRA TECH, établissement secondaire d'EAU CONSEIL SERVICE.

6°) Désignation d'un maître d'œuvre pour le parvis de la mairie

L'accès à la mairie a besoin d'une rénovation : accessibilité, éclairage, embellissement.

Une demande de subvention va être faite dans le cadre de la DETR (Etat). Un relevé topo a été dressé par le cabinet Chanel Grand.

M. le maire propose de s'attacher les services de l'Atelier du trait pour les plans et la maîtrise d'œuvre, pour une mission complète :

Etude d'esquisse (ESQ) et Estimation sommaire pour subventions (DETR)

Avant-projet sommaire (APS) / Avant-projet détaillé (APD) - Détail Quantitatif Estimatif (DQE)

Procédure avec négociation (PRO) - Assistance aux contrats de travaux (ACT)

Direction de l'Exécution des travaux (DET)

Assistance aux opérations de réception (AOR)

Le conseil municipal, après délibération, décide par 17 voix pour et 1 abstention (Stéphane BATTISSE), d'attribuer la maîtrise d'œuvre à l'Atelier du Trait, à CERTINES, pour des honoraires calculés à 8% du montant des travaux HT estimé par l'avant-projet définitif.

7°) ONF

- Information sur les travaux sylvicoles d'entretien 2026
- Vente de bois 2026 sur les parcelles 6-7-10-11. Volumes attendus : 300 m3 de grumes et 500 m3 de bois de chauffage.

Compte tenu du volume conséquent à traiter par les affouagistes alors qu'il en reste encore beaucoup à exploiter et du marché morose sur le chêne, cette vente se fera en « vente d'exploitation groupée ». L'ONF se charge de traiter en amont avec un acheteur, d'avancer les frais d'abattage, de vendre les têtes de chêne en bois énergie ou chauffage et de payer in fine la commune, frais déduits.

Les affouagistes ont à finir la parcelle 4 et le peuplement sur les Mortes de Montagnat, plus les parcelles 24 et 26 en attente des parcelles 12, 15 et 25 en 2027.

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le programme d'exploitation proposé par l'ONF.

8°) Dossiers d'urbanisme

3 dossiers de déclaration d'intention d'aliéner ont été traités, depuis le dernier conseil municipal, sans formulation d'un droit de préemption :

→ JACQUET Pascal et Patricia (51 chemin de Portant)

→ LION Jean-Pierre (1 logement 607 route de la mairie)

→ VADI Killian (6 domaine des Arcuies)

Ces 3 dossiers sont consultables en mairie. Lors d'une vente d'un bien situé en zone U et AU, la mairie peut l'acquérir en priorité dans le but de réaliser une opération d'aménagement, prévue au PLU.

Demandes préalables à des travaux :

- THIRIAT Francine (route du Saix) - Remplacement fenêtres, porte-fenêtre et volets
- CORNET Albert (allée des lilas) - Terrasse couverte
- PERTANT Elisabeth (Les sapins) - pose d'un portail
- PERDRIX Vincent (chemin des aubépines) - construction d'une cuisine d'été
- COLORICCHIO Ornella (route des Rippes) - remplacement porte de garage par baie vitrée et fenêtre par porte de service
- CHELAMIE Julien (allée des fauvettes) - panneaux photovoltaïques
- ABRAHAMIAN Serob (route des Rippes) - remplacement porte de garage par baie vitrée et fenêtre par porte de service
- CHAPARD Marie (chemin de la soupe) - panneaux photovoltaïques
- NAVARRO Yves (La Morandière) - pergola sur terrasse existante
- TRICHARD Gabriel (La Baronne) - Prolongement d'un mur, pose d'un portail et matérialisation d'un stationnement privé

Permis de construire :

- PAILLON Christine (route des Arcuies) - construction d'une annexe

9°) Questions diverses (8h45)

→ Désignation des délégués composant le collège électoral pour les élections sénatoriales prévues le dimanche 27 septembre 2026, de 8h30 à 17h30 : tous les conseils municipaux doivent être convoqués le vendredi 5 juin 2026. Pour la commune de Certines, 5 titulaires et 3 suppléants doivent être désignés ; le conseil sera convoqué à 7h15.

Scrutin de liste proportionnelle paritaire.

→ Commissions GBA

Ainsi qu'évoqué en Conférence des Maires du 18 mai, et dans la continuité du processus d'installation de la nouvelle mandature, il est nécessaire de créer et de désigner les membres des futures commissions thématiques de Grand Bourg Agglomération.

Pour rappel, ces commissions sont chargées, sous le pilotage de leurs Président(e)s et en lien étroit avec le Bureau communautaire, d'examiner pour avis les principaux projets de délibérations soumis au conseil communautaire ; elles peuvent également être saisies par le Bureau de sujets de réflexion visant à préparer une décision. Elles se réunissent généralement avant chaque conseil communautaire et, de façon plus occasionnelle, entre les sessions selon les sujets à traiter.

7 commissions thématiques ont été validées et annoncées en conférence des Maires :

1. Commission finances, ressources humaines, administration générale et services aux communes
2. Commission développement économique, commerce, emploi et insertion, enseignement supérieur
3. Commission biodiversité, environnement et agriculture
4. Commission sport, culture et tourisme
5. Commission gestion des déchets, patrimoine et énergie
6. Commission aménagement, mobilités, voirie et habitat (dont gens du voyage)
7. Commission solidarité, santé, petite enfance et jeunesse

Afin de faciliter leur tenue et permettre des échanges qualitatifs, il est proposé d'en limiter l'accès à une quarantaine de membres, qu'ils soient conseillers communautaires ou communaux (avec un souhait qu'un conseiller ne s'inscrive pas à plus de 2 commissions).

Date limite des propositions : le 15 juin.

Les 1^{ères} commissions pourront se réunir dès la fin juin, en amont du conseil communautaire du 17/07, même si elles seront entérinées formellement dans leur composition au conseil de juillet.

- MAM : Retour sur la visite à VAL-DE-VIRIEU ; Le projet de NATUREA va être présenté.
- Résidence services partagés : 2 porteurs de projet (Ain Habitat et SEFI) demandent des précisions.
- Chaufferie bois : le devis de l'étude par CETRALP est en attente.

→ PLU : Après le délai de 2 mois, il est opposable (utilisable pour instruire les autorisations d'urbanisme) : Toutefois, une modification simplifiée sera nécessaire pour corriger :

- la délimitation de la parcelle pour l'OAP de la Morandière (projet de la SEMCODA),
- les incohérences sur les zones de protection environnementales,
- la discordance entre les cartographies de l'OAP Trame Verte Bleue.

→ Epicerie : Le coin snack est presque prêt.

→ Commission citoyenneté : Chloé VIARD présente les prochaines réunions de quartier prévues les 26, 27 juin, et 3, 4 juillet ; les tables et boissons apportées par la mairie, moment convivial de partage d'idées, de remarques.

Fleurissement : Chloé VIARD remercie les bénévoles pour les plantations du 12 mai. Réunion le 13 juin pour le devenir pérenne du fleurissement.

→ Fête du 11 juillet : Franck GAUDET présente le projet de la commune : un spectacle LASER au stade des Buclanes est en cours d'organisation (fourniture d'électricité à trouver), conjointement à 3 associations pour la buvette, le concours de pétanque et autres animations.

→ CCAS : la date du repas annuel est fixée au 8 novembre, Denise RANDU annonce l'élaboration d'un flyer pour expliquer ce qu'est un CCAS.

→ CME : une pancarte pour le massif des herbes aromatiques a été fait par les enfants et la pose du panneau indicateur sur le rond-point de l'école est prévue à 17h le 18 juin.

17 juin : commission scolaire commune aux 2 écoles

20 juin : fête de l'école

30 juin : remise des calechettes au CM2

→ Conseiller numérique : le bilan de la mission est faible, le financement de l'état va s'arrêter. Une organisation plus ponctuelle va être proposée (pour le CCAS, pour les CM2, la bibliothèque...).

→ Moustique tigre : le moustique tigre se déplace à 150m maximum. La consigne est d'enlever tous les récipients susceptibles d'abriter des larves.

→ Passation de commandement au SLIS de Certines le vendredi 19 juin à 19h.

☞ Séance levée à 22h30 ☞

°° 0 °°

Prochaine réunion : vendredi 5 juin à 7h15 (pour la désignation du collège électoral pour les sénatoriales), jeudi 9 juillet à 20h00, jeudi 10 septembre, jeudi 5 novembre, jeudi 17 décembre.

Fait à Certines, le 9 juillet 2026

Le Maire, Denis TAVEL

Le secrétaire de séance, Simon DEBIAS